REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON D'AILLY sur NOYE

COMMUNE DE REMIENCOURT

ARRETE – AR N°2024-03-18

Objet : Organisation de la course cycliste du 30/03/2023

Le Maire,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la route et notamment ses articles R 44, R 225, et R 225.1

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande de l'Union Sportive des Cheminots d'Amiens sollicitant la règlementation de la circulation et du stationnement grande rue lors du Grand Prix de la Municipalité de Remiencourt, le 30 mars 2024 ;

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, des participants et des spectateurs,

ARRETE

Article 1 : Le 30 mars 2024 de 10 h à 19 h :
- Grande rue, rue du moulin, rue des tilleuls et place de l'église, le stationnement des véhicules est interdit sur la chaussée. Exceptionnellement, les véhicules peuvent stationner sur les trottoirs enherbés.
- La rue Adalbert de Francqueville est ouverte dans les deux sens de circulation.

Article 2 : L'Union Sportive des Cheminots d'Amiens est chargée de mettre en place la signalisation routière.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie selon les lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Maire de Remiencourt, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ailly-Sur-Noye, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la Commune.

Ampliation de cet arrêté sera envoyé à : l'Union Sportive des Cheminots d'Amiens
au Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ailly sur Noye

Fait à Remiencourt, le 18 mars 2024

Le Maire,
Pascal TONNELIER

MAIRIE DE REMIENCOURT (Somme)